

Visualiser et Vérifier mes DSN Tutoriel



santé
famille
retraite
services

L'essentiel & plus encore

Descriptif

Présentation du service en ligne



Bon à savoir

Pour qui ?

Ce service en ligne permet aux employeurs et leurs tiers-déclarants de visualiser les anomalies détectées sur les DSN.

Fonctionnalités

- Envoi d'un mail automatique à l'entreprise et/ou son tiers-déclarant lorsqu'une erreur est détectée.
- Sélection de la période de paie.
- Sélection de la fraction DSN pour un établissement multi-fraction.
- Précision sur le domaine de l'erreur.
- Liste des salariés concernés par l'erreur.
- Précision sur la récurrence des erreurs : nombre de fois où l'erreur a été rencontrée de manière consécutive sur le même salarié ou sur un salarié différent.

Visualiser mes DSN

Permet de consulter

- Le nombre de salariés.
- Le montant de la rémunération totale brute.
- Le montant total des cotisations établissement.
- Le montant total des cotisations individuelles.
- Le montant total des réductions hors exonération.
- Le nombre de contrats prévoyance (santé, invalidité, décès).

Fonctionnement

- Lors de l'ouverture, les 3 dernières périodes de paie sont affichées.
- Bouton « Voir plus » pour accéder aux autres périodes de paie des 12 derniers mois.
- Pour consulter la synthèse d'une fraction DSN, cliquer sur le nom de la fraction.

Vérifier mes DSN

Un nouveau service en ligne pour la DSN

- La MSA vient d'ouvrir un service en ligne permettant aux entreprises du Régime Agricole et aux tiers déclarants, de **visualiser les anomalies détectées suite à l'intégration de leurs DSN**.
- Les anomalies signalées actuellement sont de **5 natures** :
 - Salarié absent de la DSN
 - Absence de rémunération pour un salarié déclaré
 - Cotisations Mutuelle et/ou Prévoyance absentes
 - Données d'adhésion/d'affiliation Prévoyance erronées ou absentes
 - Erreurs de taux ou d'assiette de cotisation
- En bénéficiant de ce service, vous recevrez **chaque mois un e-mail** via votre espace privé MSA vous précisant les anomalies détectées (à l'adresse renseignée dans les rubriques «Contact émetteur » du fichier DSN) et les **consignes de régularisation** à appliquer.

Les avantages à utiliser les SEL

Avec les services en ligne vous bénéficiez

- **Gratuité** : l'offre de services est gratuite pour toutes les entreprises du secteur agricole.
- **Autonomie** : gain de temps, souplesse, évite les déplacements ou les appels à la MSA.
- **Rapidité** : accessible en quelques clics.
- **Sauvegarde** : données sauvegardées entre chaque connexion.
- **Disponibilité** : 24h/ et 7j/7.
- **Sécurité** : accès par mot de passe, connexions cryptées.
- **Procuration** : possibilité offerte aux tiers d'effectuer la démarche via l'espace privé tiers déclarant.



Les inconvénients à ne pas l'utiliser

Sans espace privé

- Aucun email d'alerte ne sera envoyé.
- Vous ne pouvez pas connaître la nature des anomalies détectées dans les DSN.
- La persistance des anomalies pourra engendrer des conséquences sur les droits aux prestations des salariés.
- Vous risquez d'exposer l'entreprise à un contrôle par les services de la MSA.



Modalités d'accès

Pour accéder au service, rendez-vous sur « Mon espace privé : entreprise » puis dans « Mes services », identifiez le bloc « DSN/DPAE/DTS », cliquez sur « Voir tous les services » puis sélectionnez « Visualiser et vérifier mes DSN ».

Mes services

Arrêt maladie et accident

- > Coronavirus – Déclarer le maintien à domicile (salariés et non-salariés)
- > Déclarer des salaires pour les paiements des indemnités journalières (hors AT)

Voir tous les services

Attestations / Exploitation

- > Demander mes attestations professionnelles
- > Consulter le relevé parcellaire

Voir tous les services

Factures et règlements

- > Consulter mes factures d'assurances sociales
- > Régler mes factures

Voir tous les services

Dépôt de fichiers déclaratifs

- > Déposer et suivre un fichier déclaratif (DRP / DPAE / DTS)

Tesa : DPAE, bulletin de salaire

- > Tesa simplifié (uniquement CDD)
- > Tesa+ (CDI et CDD)

DSN / DPAE / DTS

- > Suivre et déposer une DSN
- > Gérer mon inscription

Voir tous les services

DSN / DPAE / DTS

DSN (Déclaration Sociale Nominative)

> Suivre et déposer une DSN

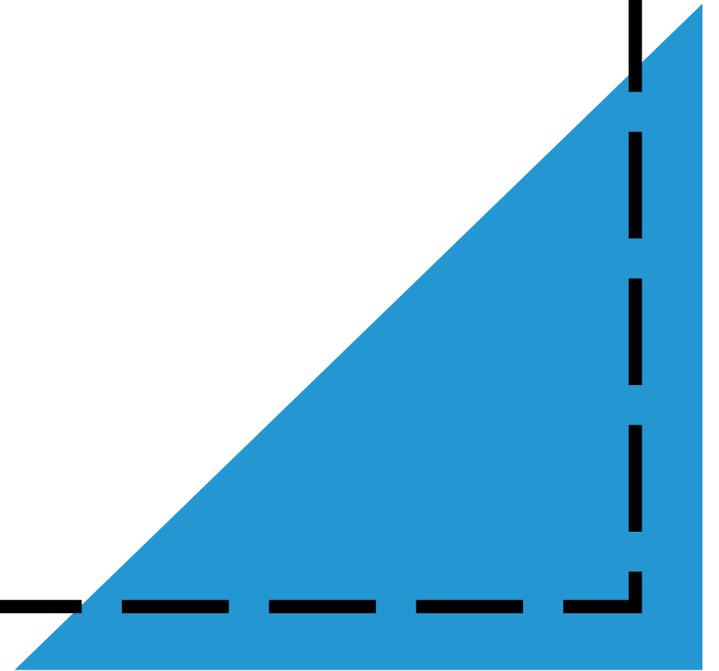
> Mes règlements DSN

> Visualiser et vérifier mes DSN

> Gérer mon inscription

Étapes clés

Laissez-vous guider



Page d'accueil du service

La page d'accueil permet de naviguer entre les périodes de paie, d'afficher les fractions et le nombre d'anomalies.

- Lors de l'ouverture au service les 3 dernières périodes de paie sont affichées. Le bouton « *Voir plus* » (1) permet d'accéder aux autres périodes de paie des 12 derniers mois.
- Pour consulter la **synthèse d'une fraction DSN** l'utilisateur doit cliquer sur le nom de la fraction (2).
- Si des **anomalies** sont détectées sur une fraction DSN, un lien précisant le nombre d'anomalies permet d'accéder au détail (3).
- Si aucune DSN n'a été déposée pour la période de paie, le message « *Aucune DSN déposée à ce jour* » apparaît (4).

Mes DSN

1 Ce service ne présente qu'une partie des anomalies détectées au moment de l'intégration de vos DSN. Pour compléter votre analyse, veuillez consulter vos comptes rendus métiers.

Février 2020

2 [fraction 2/2](#) déposée le 02/09/2019 [1 anomalie](#) **3**
[fraction 1/2](#) déposée le 02/09/2019 [2 anomalies](#)

Janvier 2020

[fraction 2/2](#) déposée le 02/09/2019 [1 anomalie](#)

Décembre 2019

Aucune DSN reçue à ce jour **4**

[> Voir plus](#) **1**

[< Retour](#)

Synthèse d'une fraction DSN

La page de synthèse reprend :

- le nombre d'anomalies détectées (1) ;
- le **nombre de salariés** (2) ;
- le montant de la **rémunération brute plafonnée** (3) ;
- le montant total des **cotisations établissement** (4) ;
- le montant total des **cotisations individuelles** (5) ;
- le montant total des **réductions hors exonération** (6) ;
- le nombre de contrats **prévoyance** (santé, invalidité, décès) (7).

Pour accéder au détail des différentes cotisations et réductions ainsi qu'au nombre de contrats prévoyance, l'utilisateur doit cliquer sur « **Tout voir** ».

DSN Novembre 2019 - Fraction 1/1 **40 anomalies** (1)

Synthèse des Informations DSN à destination de la MSA.

(2) 47 salariés
• Rémunérations brutes déplafonnées 57381.90 € (3)

Cotisations cumulées [tout voir](#)

Pas de Cotisation Etablissement (4)

Cotisations individuelles 33 999,94 € (5)

Réductions -12 809,04 € (6)

Total 21 190,9 €

Adhésion prévoyance [tout voir](#)

Santé aucun con (7)

Invalidité aucun contrat

Décès 1 contrat ▼

< Retour à mes DSN

Cotisations cumulées

Cotisations cumulées

[tout voir](#)

Pas de Cotisation Etablissement

Cotisations individuelles 765 951,27 € ▲

040-Cotisation AC	50 704,50 €
045-Cotisation AT	14 629,29 €
048-Cotisation AGS	1 877,95 €
049-Alloc. de logement (FNAL)	6 232,69 €
068-Contrib. solidarité autonomie	3 739,59 €
071-Contribution forfait social	3 873,47 €
072-Contrib sociale généralisée	115 527,22 €
074-Alloc. familiale - tx norm.	43 005,12 €
075-Assurance Maladie	87 274,28 €
076-Assurance Vieillesse	202 055,46 €
079-Rembst. de la dette sociale	6 278,59 €
081-Versement transport	34 099,04 €
091-Service de santé au travail	4 720,16 €
092-APECITA	378,04 €
100-Contrib dialogue social	199,39 €
102-Complt cotisation Alloc Fam	3 819,37 €
105-Régime Unifié Agirc-Arrco,Apec	170 061,02 €
907-Complt cotisation Ass. Maladie	17 476,09 €

Réductions -59 266,21 € ▲

018-Réduc gén. SS et ass. Chômage	-48 293,05 €
106-Réduc gén. Agirc-Arrco	-10 973,16 €

Total 706 685,06 €

Anomalies

Cette page présente les anomalies détectées sur une DSN.

[DSN Septembre 2019 - Fraction 1/1](#) 4 anomalies

Incohérence déclaration

L'affiliation à la Prévoyance est absente dans la DSN alors qu'au moins un salarié est affilié au contrat groupe souscrit par l'entreprise auprès d'Agrica

La référence du contrat Décès, Incapacité de travail et Complémentaire Santé ne commence pas par D, I ou S

Le Bloc Adhésion Prévoyance est absent dans la DSN

Absence de certains blocs Adhésion Prévoyance : Décès, Incapacité de travail ou complémentaire Frais de soins

[< Retour à mes DSN](#)

Anomalies

Exemple d'anomalie « salarié »

Le service en ligne signale à l'utilisateur si l'anomalie a déjà été commise sur les périodes précédentes.

Cotisation absente

Cotisation retraite : 1 salarié



**erreur déjà commise sur les 3
dernières périodes de paie**



[voir la fiche de correction \(PDF\)](#)



1 salarié concerné sur 2

[détail >](#)

Anomalies

Exemple de rapport d'anomalie.

ANO CS_ET_0072- Incohérence entre le montant et l'assiette de CSG / salaires partiellement déductibles

Descriptif de l'anomalie

Cette anomalie se produit lorsque le système détecte une incohérence entre l'assiette déclarée (s21.G00.81.003) et le montant de la cotisation (s21.G00.81.004) concernant la CSG / salaires partiellement déductibles 072 (S21.G00.81.001).

Le taux calculé à partir des données déclarées n'appartient pas à la liste des taux légaux et conventionnels pour cette cotisation.

Pour vérifier les taux en vigueur, vous pouvez cliquer sur le lien suivant [Taux](#).

Comment déposer la DSN corrigée ?

En cas d'erreur déclarative ou d'omission, il convient de régulariser la situation lors du prochain dépôt de DSN.
En cas de difficulté pour appliquer ces modalités nous vous invitons à contacter votre Editeur de Logiciel de Paie.

Lien(s) utile(s)

[Fiches consignes](#)
[Déposer une DSN](#)

Consultation DSN

Type	Libellé	Base	Assiette	Cotisation	Taux
Cotisation 072	Contribution sociale généralisée	04	3 044,14 €	147,26 €	4,84%

Anomalies

Exemple de rapport d'anomalie.

ANO CS_ET_0074- Incohérence entre le montant et l'assiette de cotisation Allocation Familiale -Taux normal

Descriptif de l'anomalie

Cette anomalie se produit lorsque le système détecte une incohérence entre l'assiette déclarée (s21.G00.81.003) et le montant de la cotisation (s21.G00.81.004) concernant Allocation Familiale – Taux réduit 074 (S21.G00.81.001).

Le taux calculé à partir des données déclarées n'appartient pas à la liste des taux légaux et conventionnels pour cette cotisation.

Pour vérifier les taux en vigueur, vous pouvez cliquer sur le lien suivant [Taux](#).

Comment déposer la DSN corrigée ?

En cas d'erreur déclarative ou d'omission, il convient de régulariser la situation lors du prochain dépôt de DSN.
En cas de difficulté pour appliquer ces modalités nous vous invitons à contacter votre Editeur de Logiciel de Paie.

Lien(s) utile(s)

[Fiches consignes](#)
[Déposer une DSN](#)

Anomalies

Exemple de rapport d'anomalie.

ANO CS_ET_0056- Incohérence entre l'assiette déclarée et le montant de la cotisation formation professionnelle FAFSEA

Descriptif de l'anomalie

Cette anomalie se produit lorsque le système détecte une incohérence entre l'assiette déclarée (S21.G00.81.003) et le montant de la cotisation (S21.G00.81.004) concernant la formation professionnelle FAFSEA 056 (S21.G00.81.001).

Le taux calculé à partir des données déclarées n'appartient pas à la liste des taux légaux et conventionnels pour cette cotisation.

Pour vérifier les taux en vigueur, vous pouvez cliquer sur le lien suivant [Taux](#).

Comment déposer la DSN corrigée ?

En cas d'erreur déclarative ou d'omission, il convient de régulariser la situation lors du prochain dépôt de DSN.
En cas de difficulté pour appliquer ces modalités nous vous invitons à contacter votre Editeur de Logiciel de Paie.

Lien(s) utile(s)

[Fiches consignes](#)
[Déposer une DSN](#)

Anomalies

Exemple de rapport d'anomalie.

ANO CS-AD-0001 – Absence Déclaration Salarié

Descriptif de l'anomalie

Cette anomalie se produit quand le système détecte l'absence d'un individu dans cette déclaration alors qu'il était présent dans la déclaration du mois précédent avec un contrat en cours.

1^{er} cas : Sortie non déclarée du salarié de l'établissement à tort :

Il est nécessaire de nous transmettre une DSN événementielle fin de contrat et de déclarer la date de sortie dans le bloc S21.G00.62 de la DSN mensuelle.

2^{ème} cas : Transfert du salarié vers un autre établissement :

→ L'établissement d'origine du salarié devra renseigner :

Bloc « Fin du contrat – S21.G00.62 »
Date de fin du contrat - S21.G00.62.001 : date d'effet de la mutation
Motif de la rupture du contrat – S21.G00.62.002 : 100 – Mutation au sein du même groupe sans rupture du contrat

→ L'établissement d'accueil du salarié devra renseigner :

Bloc « Changements Contrat – S21.G00.41 »
Date de la modification - S21.G00.41.001 : date d'effet de la mutation
Siret ancien établissement d'affectation - S21.G00.41.012 : Siret de l'ancien établissement d'affectation

3^{ème} cas : Changement de NIR du salarié

Bloc « Individu – S21.G00.30 »
Numéro d'inscription au répertoire - S21.G00.30.001 : NIR à renseigner avec sa nouvelle valeur

Bloc « Changements Individu – S21.G00.31 »
Date de la modification - S21.G00.31.001 : date d'effet du changement
Ancien NIR – S21.G00.31.008 : NIR à renseigner avant changement (valeur déclarée le mois précédent)

Comment déposer la DSN corrigée ?

En cas d'erreur déclarative ou d'omission, il convient de régulariser la situation lors du prochain dépôt de DSN.
En cas de difficulté pour appliquer ces modalités nous vous invitons à contacter votre Editeur de Logiciel de Paie.

Lien(s) utile(s)

[Déposer une DSN](#)

Anomalies

Exemple de rapport d'anomalie.

ANO CS-CA-D59A-Absence de cotisation Individuelle Prévoyance-Assurance-Mutuelle Décès pour l'organisme AGRICA

Descriptif de l'anomalie

Cette anomalie se produit quand le système détecte, dans la DSN :

- un montant (S21.G00.81.004) renseigné à 0 pour la cotisation Individuelle Prévoyance-Assurance-Mutuelle 059 (S21.G00.81.001) alors que ce salarié est affilié au contrat groupe de l'entreprise.

Attention ne pas tenir compte du message d'anomalie concernant votre salarié en cas de :

- Dispense
- Suspension du contrat
- Ancienneté requise

Comment déposer la DSN corrigée ?

En cas d'erreur déclarative ou d'omission, il convient de régulariser la situation lors du prochain dépôt de DSN.
En cas de difficulté pour appliquer ces modalités nous vous invitons à contacter votre Editeur de Logiciel de Paie.

Lien(s) utile(s)

[Fiches consignes](#)
[Déposer une DSN](#)

Anomalies

Exemple de rapport d'anomalie.

ANO CS-CA-I59A-Absence de cotisation Individuelle Prévoyance-Assurance-Mutuelle Invalidité pour l'organisme AGRICA

Descriptif de l'anomalie

Cette anomalie se produit quand le système détecte, dans la DSN :

- un montant (S21.G00.81.004) renseigné à 0 pour la cotisation Individuelle Prévoyance-Assurance-Mutuelle 059 (S21.G00.81.001) alors que ce salarié est affilié au contrat groupe de l'entreprise.

Attention ne pas tenir compte du message d'anomalie concernant votre salarié en cas de :

- Dispense
- Suspension du contrat
- Ancienneté requise

Comment déposer la DSN corrigée ?

En cas d'erreur déclarative ou d'omission, il convient de régulariser la situation lors du prochain dépôt de DSN.
En cas de difficulté pour appliquer ces modalités nous vous invitons à contacter votre Editeur de Logiciel de Paie.

Lien(s) utile(s)

[Fiches consignes](#)
[Déposer une DSN](#)

Anomalies

Exemple de rapport d'anomalie.

ANO CS-CA-S59A- Absence de cotisation Individuelle Prévoyance-Assurance-Mutuelle Santé pour l'organisme AGRICA

Descriptif de l'anomalie

Cette anomalie se produit quand le système détecte, dans la DSN :

- un montant (S21.G00.81.004) renseigné à 0 pour la cotisation Individuelle Prévoyance-Assurance-Mutuelle 059 (S21.G00.81.001) alors que ce salarié est affilié au contrat groupe de l'entreprise.

Attention ne pas tenir compte du message d'anomalie concernant votre salarié en cas de :

- Dispense
- Suspension du contrat
- Ancienneté requise

Comment déposer la DSN corrigée ?

En cas d'erreur déclarative ou d'omission, il convient de régulariser la situation lors du prochain dépôt de DSN.
En cas de difficulté pour appliquer ces modalités nous vous invitons à contacter votre Editeur de Logiciel de Paie.

Lien(s) utile(s)

[Fiches consignes](#)
[Déposer une DSN](#)

Anomalies

Exemple de rapport d'anomalie.

ANO CS-ID-D00A – Incohérence de Déclaration de l'adhésion Prévoyance Décès pour l'organisme AGRICA

Descriptif de l'anomalie

Cette anomalie se produit quand le système détecte, dans la DSN :

- Une absence du bloc adhésion prévoyance (bloc 15)
Ou
- Une référence du contrat de Prévoyance (S21.G00.15.001) erronée
Pour rappel la valeur attendue est « D/numéro de contrat »
Et/ou
- Un code organisme (S21.G00.15.002) non référencé pour AGRICA

Pour votre information, vous pouvez récupérer la fiche de paramétrage contenant les informations indispensables à l'envoi de DSN correctes.

Elle est accessible :

- depuis votre tableau de bord DSN.
- ou depuis votre espace privé MSA, rubrique « demander mes attestations professionnelles » puis « demander une nouvelle attestation » et cliquez sur « fiche de paramétrage des OC », valider la demande.

Comment corriger votre DSN?

En cas d'erreur déclarative ou d'omission, il convient de régulariser la situation lors du prochain dépôt de DSN.
En cas de difficulté pour appliquer ces modalités nous vous invitons à contacter votre Editeur de Logiciel de Paie.

Lien(s) utile(s)

[Déposer une DSN](#)
[Outil de contrôle des données des organismes complémentaires](#)

Anomalies

Exemple de rapport d'anomalie.

ANO CS-ID-100A – Incohérence de Déclaration de l'adhésion Prévoyance Invalidité pour l'organisme AGRICA

Descriptif de l'anomalie

Cette anomalie se produit quand le système détecte, dans la DSN :

- Une absence du bloc adhésion prévoyance (bloc 15)
Ou
- Une référence du contrat de Prévoyance (S21.G00.15.001) erronée
Pour rappel la valeur attendue est « l/numéro de contrat »
Et/ou
- Un code organisme (S21.G00.15.002) non référencé pour AGRICA

Pour votre information, vous pouvez récupérer la fiche de paramétrage contenant les informations indispensables à l'envoi de DSN correctes.

Elle est accessible :

- depuis votre tableau de bord DSN.
- ou depuis votre espace privé MSA, rubrique « demander mes attestations professionnelles » puis « demander une nouvelle attestation » et cliquez sur « fiche de paramétrage des OC », valider la demande.

Comment corriger votre DSN?

En cas d'erreur déclarative ou d'omission, il convient de régulariser la situation lors du prochain dépôt de DSN.
En cas de difficulté pour appliquer ces modalités nous vous invitons à contacter votre Editeur de Logiciel de Paie.

Lien(s) utile(s)

- [Déposer une DSN](#)
- [Outil de contrôle des données des organismes complémentaires](#)

Anomalies

Exemple de rapport d'anomalie.

ANO CS-ID-S00A – Incohérence de Déclaration de l'adhésion Prévoyance Santé pour l'organisme AGRICA

Descriptif de l'anomalie

Cette anomalie se produit quand le système détecte, dans la DSN :

- Une absence du bloc adhésion prévoyance (bloc 15)
Ou
- Une référence du contrat de Prévoyance (S21.G00.15.001) erronée
Pour rappel la valeur attendue est « S/numéro de contrat »
Et/ou
- Un code organisme (S21.G00.15.002) non référencé pour AGRICA

Pour votre information, vous pouvez récupérer la fiche de paramétrage contenant les informations indispensables à l'envoi de DSN correctes.

Elle est accessible :

- depuis votre tableau de bord DSN.
- ou depuis votre espace privé MSA, rubrique « demander mes attestations professionnelles » puis « demander une nouvelle attestation » et cliquez sur « fiche de paramétrage des OC », valider la demande.

Comment corriger votre DSN?

En cas d'erreur déclarative ou d'omission, il convient de régulariser la situation lors du prochain dépôt de DSN.
En cas de difficulté pour appliquer ces modalités nous vous invitons à contacter votre Editeur de Logiciel de Paie.

Lien(s) utile(s)

[Déposer une DSN](#)

[Outil de contrôle des données des organismes complémentaires](#)

Anomalies

Exemple de rapport d'anomalie.

ANO CS-RA-0001 – Rémunération brute individuelle absente

Descriptif de l'anomalie

Cette anomalie se produit quand le système détecte qu'aucune rémunération brute non plafonnée n'est déclarée pour au moins un salarié, alors que la cotisation maladie est déclarée.

Toute déclaration de cotisation légale entraîne obligatoirement une déclaration de rémunérations associées. Vous devez donc renseigner la rémunération dans le bloc « Rémunération – S21.G00.51 ».

Comment déposer la DSN corrigée ?

En cas d'erreur déclarative (omission de déclaration) ou connaissance d'une information post date de clôture de la paie, il convient de régulariser la situation soit via une DSN « annule et remplace », soit dans la DSN du mois suivant.

Pour rappel, l'envoi d'une DSN « annule et remplace » n'est accepté que jusqu'à la veille de la date d'échéance de dépôt de la DSN mensuelle (5 ou 15 du mois). Si cette date est dépassée, la régularisation ne pourra intervenir que dans la DSN mensuelle du mois suivant.

La régularisation de cette anomalie doit être apportée dans la DSN du mois M+1, où le bloc « Rémunération – S21.G00.51 » est corrigé de manière différentielle, et est rattaché au bloc « Versement individu – S21.G00.50 » du mois courant.

En cas de difficulté pour appliquer ces modalités nous vous invitons à contacter votre Editeur de Logiciel de Paie (ou son mandataire).

Si l'absence de la rémunération est justifiée, vous n'avez aucune action à effectuer.

Exemple : assiette forfaitaire déclarée pour les élèves justifiant l'absence de rémunération.

Lien(s) utile(s)

[Déposer une DSN](#)